POINT D'INFORMATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU 17 AVRIL

Ce point d'information traditionnel hebdomadaire débute à 10H30 par la prise de parole du nouveau Directeur Départemental des Finances Publiques, monsieur Demonet.
Celui-ci indique qu'il souhaite favoriser la transparence entre la Direction locale et les organisations syndicales représentatives. A cette fin, il propose un résumé succinct mais complet de l'audio-conférence qui s'est tenue avec les chef(fe)s de service la veille.

Il insiste en particulier sur les 4 points de vigilance rappelés :

- Les agent(e)s en présentiel doivent être en nombre adapté par rapport au Plan de Continuité de l'Activité (PCA).
- Nécessite absolue de respecter la distanciation dans les postes et services.
- Le travail à distance n'est permis que pour les missions prioritaires.
- Il est nécessaire de maintenir le lien professionnel avec les agent(e)s empêché(e)s pour une raison ou une autre et les travailleurs à distance.

Solidaires Finances Publiques partage en totalité ces prescriptions et tient à en faire part à monsieur Demonet. Nous ajoutons que celles-ci nécessitent l'élaboration d'un véritable PCA, en cohérence avec les orientations nationales, définissant les missions prioritaires par type de structure. Nous rappelons que Solidaires Finances Publiques a demandé un tel document par message du 16 avril.
Monsieur Demonet indique qu'il vient de répondre à ce message et qu'il partage nos préoccupations.
Il ajoute que le PCA étant évolutif, il serait bon que la Direction discute avec les organisations syndicales représentatives des missions qui doivent être définies comme prioritaires par métier.
Bien entendu, nous ne pouvons qu'applaudir à cette proposition qui permet aux agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude, par le biais de leurs représentants élus, de participer à l'élaboration du PCA.

Monsieur Demonet livre alors quelques éléments chiffrés sur l'activité des SIE : le pourcentage d'anomalies du Fonds de Solidarité (RIB erroné) s'élève à 3% au niveau national. Pour l'Aude, 182 dossiers seront ainsi à traiter par les SIE, nécessitant une consultation FICOBA.
Par ailleurs, il s'avère que certaines entreprises ont confondu leur rôle de collecteur d'impôt avec le gel des « charges » décidé par le gouvernement, en demandant la révocation de leur mandat de prélèvement PAS et TVA. Le personnel des SIE contacte actuellement les entreprises concernées pour rétablir la situation.
A la question de savoir quelle était la charge de travail actuelle des SIE du département, monsieur Demonet répond qu'il ne constate pas de surcharge mais une activité soutenue. Il annonce qu'il sera très vigilant sur le suivi de l'activité de ces services. Au besoin, le PCEV pourra être mobilisé en soutien. Par ailleurs, en fonction des fluctuations de l'activité, une dotation de portables pourra être affectée au personnel des SIE pour travailler à distance.
Nous ne pouvons que nous féliciter de l'anticipation d'éventuelles difficultés par la DDFIP !
Là aussi, cela est une grande première !

Sur le sujet des portables, monsieur Demonet annonce qu'une dotation supplémentaire a été octroyée au département : monsieur Maynau précise que 25 micro-ordinateurs portables pourront ainsi être déployés dans les postes et services dont 9 pour le centre de contact de Carcassonne.
Monsieur Demonet ajoute que le PCA sera mis à jour afin de répartir ces portables notamment en fonction du début de la campagne impôt sur le revenu.

Ce sujet est ainsi abordé par la suite : monsieur Demonet indique au préalable que 2 nouveautés majeures interviennent en 2020, à savoir la déclaration automatique et la possibilité pour les usagers de modifier les éléments du PAS. Par ailleurs, compte-tenu de l'épidémie de COVID-19, aucun accueil physique ne sera effectué dans l'immédiat. Il est à noter que, de ce fait, les usagers seront fortement incités à utiliser les services en ligne et la messagerie pour contacter nos services.
Monsieur Demonet précise alors qu'il conviendra d'adapter quasi au quotidien le niveau des agent(e)s en présentiel aux besoins. En particulier, pour les SIP, un maximum de 40% des effectifs devra être présent. Ce pourcentage devra de surcroît être situé bien en deçà en début de campagne, monsieur Demonet ajoutant que la priorité de nos concitoyennes et concitoyens ne sera pas forcément l'impôt sur le revenu en cette période. Par contre, pour le centre de contact, la mobilisation devra être conséquente dès lundi sur demande de SRP.

Nous partageons ce constat (sauf pour le CDC !) et nous félicitons que la primauté soit donnée à la santé des agentes et agents sur la présence massive d'effectifs dans les SIP pour complaire à notre Ministre Darmanin !
Solidaires Finances Publiques demande alors si le calibrage des agent(e)s pour lundi est d'ores et déjà réalisé. Monsieur Demonet répond que cela va être décidé aujourd'hui avec les chef(fe)s de service et s'engage à nous communiquer régulièrement la situation du présentiel des SIP et centre de contact.

Des informations importantes sont ensuite données sur la possibilité de travail à distance. Pour le centre de contact, il sera ainsi possible de télé-travailler pour effectuer de l'accueil téléphonique puisque les appels pourront être renvoyés sur le téléphone personnel ds agent(e)s. Par contre, ce que nous regrettons, cette possibilité ne sera pas offerte aux SIP (motifs techniques).
Par ailleurs, il sera possible de traiter des e-contacts à domicile sans ordinateur portable. Toutefois, la question de la connexion aux applicatifs est posée...
Monsieur Demonet conclut en indiquant que la sécurité des agentes et agents du département pendant la campagne impôt sur le revenu est sa seule priorité et que, de ce fait, un minimum d'agent(e)s devra être présent(e). Ce présentiel devra par ailleurs impérativement être ajusté selon l'activité.

L'audio-conférence se clôt à 12H25. La volonté d'ouverture et de transparence manifestée par le nouveau Directeur Départemental des Finances Publiques ne peut que nous réjouir.
Enfin, comme pour le CHSCT, nous avons pu assister à une séance constructive, où l'information est partagée et les préoccupations des représentants du personnel sont prises en considération.